

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 7 juin 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 4, 5 et 6 juin 2018**

**2018 DICOM 6** Convention de mécénat relative à la restauration de la collection de chaises de la bibliothèque de l'Hôtel de Ville.

**Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 mai 2018, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de mécénat avec la FONDATION FLORENCE GOULD pour la restauration de la collection de chaises de la bibliothèque de l'Hôtel de Ville, jointe en annexe ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique LEVIEUX, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention de mécénat avec la FONDATION FLORENCE GOULD pour la restauration de la collection de chaises de la bibliothèque de l'Hôtel de Ville.

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de mécénat avec la FONDATION FLORENCE GOULD pour la restauration de la collection de chaises de la bibliothèque de l'Hôtel de Ville.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention.

Article 4 : Les recettes correspondantes au mécénat de la FONDATION FLORENCE GOULD (50 000 euros) seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2018, chapitre 74, compte-nature 74-78.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**